

RÈGLEMENT LE TRAIL DES ARCS

ARTICLE 1 : PARCOURS ET PROFIL

Pour visualiser le parcours et le profil, rendez-vous sur le site LESARCS.COM, sur la page de l'évènement Le Trail des Arcs.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR - ÉPREUVE

AB Tourisme organise le jeudi 8 août 2024, Le Trail des Arcs. Au départ d'Arc 1600, cette course à pied est une boucle, sur piste piétonne, qui relie les différents sites des Arcs. Elle est ouverte à tous, à partir de la catégorie junior, licencié ou non. Un parcours spécifique pour les enfants sera proposé (de la catégorie poussin à la catégorie cadet).

LE TRAIL DES ARCS - PARCOURS ADULTE :

Un parcours agrémenté de plusieurs challenges !

Le parcours total du Trail des Arcs fait 18 km, 970 m de dénivelés positifs et négatifs

Afin de pimenter l'esprit de compétition de chaque participant, plusieurs classements seront établis sur différents segments :

- **Le Prem's** : défiez vous sur le premier kilomètre du parcours. Distance : 1 km Dénivelés positifs : 127 m

- **La Casse Patte** : une montée sèche pour déterminer qui sera le meilleur grimpeur. Distance : 4,12 km - Dénivelés positifs : 400 m - du km 6,18 au km 10,3

- **La Descente Infernale** : qui saura gérer le mieux cette descente qui n'en finit plus ! Distance 6,92km - Dénivelés négatifs : 802m - du km 10,3 à l'arrivée km 17,71.

ATTENTION POUR ÊTRE CLASSÉ SUR LES DIFFÉRENTS SEGMENTS, LE CONCURRENT DEVRA AVOIR TERMINÉ L'INTÉGRALITÉ DU PARCOURS.

Les participants s'engagent à suivre l'itinéraire balisé par des jalons de couleur, à porter les dossards de façon visible et à respecter le règlement.

LE TRAIL DES ARCS - PARCOURS KIDS :

Pour les Poussins et Benjamins un parcours sera mis en place d'une distance de 1.30km.

Pour les Minimes et Cadets un parcours sera mis en place d'une distance de 4.65km (boucle de 2.32km à réaliser 2 fois).

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Tarification adulte : Jusqu'au 7 août 16h30 : 10€

Sur le site internet : <https://fr.milesrepublic.com/>

Le jeudi 8 août de 8h à 9h : 15€

En remplissant le présent formulaire

Tarification enfant : Jusqu'au 7 août 16h30 : 5€

Sur le site internet : <https://fr.milesrepublic.com/>

Le jeudi 8 août de 12h30 à 13h15 : 10€

En remplissant le présent formulaire

OBLIGATOIRE :

- SOIT licence FFA, Pass running, FFTRI, FFPM, FFCO ou FIDAL

- SOIT Certificat médical précisant l'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an

- SOIT attestation de PPS (Parcours Prévention Santé).

Pour les KIDS, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

ARTICLE 4 : PROGRAMME

JEUDI 8 AOÛT 2024

- 8h-9h : Dernières inscriptions sur place et retraits des dossards, de la course 18km - Place du Soleil Arc 1600
- 9h30 : Départ course adulte de la Place du Soleil à Arc 1600
- 11h : Barrière horaire à Arc 2000 départ TSD Arcabulle
- 12h30 : Remise des prix - Arc 1600
- 12h30 à 13h15 : Dernières inscriptions sur place et retraits des dossards, courses enfants - Place du Soleil Arc 1600
- 13h30 : départ courses enfants - Arc 1600

ARTICLE 5 : MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRE

Les concurrents doivent être chaussés et habillés convenablement pour courir sur des sentiers de montagne.

TÉLÉPHONE PORTABLE OBLIGATOIRE

Bâtons autorisés. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer sur le parcours ou de partir avec et de les déposer avant l'arrivée.

Accompagnement avec un chien interdit

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, et maintient la manifestation en course ou randonnée pédestre.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Il sera établi un classement général sur l'ensemble du parcours : 1^{er}, 2nd et 3^{ème} homme catégories U20, U23, Senior et Master / 1^{ère}, 2^{nde} et 3^{ème} femme catégories U20, U23, Senior et Master / 1^{er}, 2nd et 3^{ème} au Scratch

Les différentes catégories sont établies par la FFA : U20 pour les personnes nées en 2005 et 2006 / U23 pour les personnes nées entre 2002 à 2004 / Senior pour les personnes nées entre 2001 et 1990 / Master pour les personnes nées en 1989 et avant

Sur les différents segments, il sera établi un classement :

- 1^{er} au scratch Homme et 1^{er} au scratch Femme sur le segment Le Prem's
- 1^{er} au scratch Homme et 1^{er} au scratch Femme sur le segment La Casse Patte
- 1^{er} au scratch Homme et 1^{er} au scratch Femme sur le segment La Descente Infernale

Pour le Trail des Arcs KIDS : 1^{er}, 2nd et 3^{ème} homme catégories U12, U14, U16 et U18 / 1^{ère}, 2^{nde} et 3^{ème} femme catégories U12, U14, U16 et U18

Les différentes catégories sont établies par la FFA : U12 pour les personnes nées en 2013 et 2014 / U14 pour les personnes nées en 2011 et 2012 / U16 pour les personnes nées en 2009 et 2010 / U18 pour les personnes nées en 2007 et 2008

ARTICLE 7 : ABANDON ET ACCIDENT

En cas d'abandon, se rendre au poste de contrôle le plus proche en remettant son dossard.

En cas d'accident, contacter le numéro de téléphone suivant : 06.17.01.56.79 ou prévenir le poste de contrôle le plus proche.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ ET ASSURANCE

Les secours sont assurés par l'Association Savoie Premiers Secours - 4 secouristes + 1 véhicule.

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (Loi 2002-73 du 17 janvier 2002).

AB Tourisme décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance immédiate ou future.

ARTICLE 9 : PÉNALISATION - RÉCLAMATION - DISQUALIFICATION

Les réclamations devront parvenir au jury de course dans les 15 minutes suivantes l'arrivée du coureur. Les décisions du jury seront sans appel. Des pénalités seront attribuées en cas de matériel obligatoire manquant et en cas de jets de détritus le long du parcours.

Motifs d'éliminations :

- Tout comportement pouvant compromettre sa propre sécurité ou celle des autres concurrents, toute tricherie ou manque de fair-play.
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôles
- Refus de se faire examiner par un médecin

ARTICLE 10 : PHOTOGRAPHIE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser tout visuel concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Des photos et/ou vidéos seront prises sur le parcours.

ARTICLE 11 : ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement tout participant s'engage à respecter le règlement sanitaire mis en place par l'organisation et ce quel qu'il soit.

L'organisateur s'engage à mettre en place toutes les préconisations sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler si je le souhaite. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Les Arcs afin de vous informer sur des évènements sportifs sur Les Arcs. Elles sont conservées par nos soins pour la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à dpo@lesarcs.com et ce, en justifiant de votre identité.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité <https://www.lesarcs.com/vie-privee.html>